

## LES CONDITIONS POUR BÉNÉFICIER DE L'ACCESSION SOCIALE RENNES MÉTROPOLE / RENNES - QUARTIERS ANRU

### La personne ou le ménage doit :

> Être bénéficiaire du Prêt à Taux Zéro

> Avoir des revenus fiscaux de référence (cumul des RFR de toutes les personnes destinées à habiter dans le logement) qui ne dépassent pas, hors allocations, les plafonds de ressources PSLA nationaux au 1er janvier 2019 :

Nbre de pers destinées à occuper le logement	1	2	3	4	5 et +
Revenu fiscal de référence (n-2)	24 592 €	32 793 €	37 932 €	42 032 €	46 121 €

### Les documents à fournir

Un dossier de candidature dûment complété (à demander à l'espace de vente) et comprenant notamment :

- > Copie du livret de famille (si mariés et/ou enfants à charge) ou pièce d'identité en cours de validité,
- > Copie de l'avis d'imposition 2018 (sur revenus 2017) et avis d'imposition 2017 (sur revenus 2016),
- > Copies des 12 derniers mois de salaire et/ou justificatifs de versement d'indemnités (maladie, maternité, invalidité, congé parental, ...) des personnes destinées à occuper le logement,
- > Lettre de préaccord et plan de financement de la Banque de référence

L'attribution d'un logement en Accession Sociale est conditionnée à la décision d'une commission tripartite (commune, promoteur, Rennes Métropole) qui évalue la recevabilité de la demande.